Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 092-269200432-20261009-2026_40-DE

Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : **8 octobre 2026**

Objet : Tarification de l'inscription au pôle séniors au 1er janvier 2027

Nombre de membres composant le conseil : **13**		**N° 2026_40**
En exercice: Présents: Représentés (ayant donné mandat): Absent excusé (sans mandat):	**13** 9 0 4	**Arrivée en Préfecture le :** **Publiée le :** **Exécutoire le :**

L'an deux mille vingt six, le huit octobre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Ba Saliou.

Etaient présents :
M. Saliou Ba - Mme Marianne Dutheil - Mme Marie-Hélène Tiné - M. Alain Yelnik - M. Antoine Raffi - Mme Josée Sahie - M. René Assibat - M. Habib Béjaoui - Mme Jocelyne Boyaval

Etaient excusés :
Mme Sonia Figuères - Mme Manon Goudeau - M. Jean-Michel Lavenu - Mme Françoise Guillois

En conformité avec l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme Bathily assure les fonctions de secrétaire de séance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 8 octobre 2026

Registre des délibérations
Délibération n° 2026_40

Service : Séniors / Domaine : 8.2.6

Objet : **Tarification de l'inscription au pôle séniors au 1er janvier 2027**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff,

L'exposé du rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 092-269200432-20261009-2026_40-DE

Vu la décision n° 2018-03 du conseil d'administration du CCAS du 5 juillet 2018, relative à la création d'une régie de recettes pour le fonctionnement des activités du pôle Seniors,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n° 2023-69 du 21 décembre 2023, portant création d'un règlement intérieur des activités du pôle seniors,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n°2024-76 du 5 novembre 2024, relative à la modification du règlement intérieur pour les activités du pôle Seniors - janvier 2025,

Vu le budget de l'établissement,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : FIXE le montant de l'inscription au pôle Seniors à compter du 1er janvier 2027 à 6.00 € par personne.

Article 2 : DIT QUE les recettes seront versées au budget principal du CCAS de l'exercice concerné sous la nature 70688 " prestations de services ".

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 9 voix pour.

Signé électroniquement par : Sonia FIGUERES
Date de signature : 09/10/2026
Qualité : Présidente du CCAS

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Sonia FIGUÈRES
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.